



Références: 266761/014030

Luxembourg, le 19 mai 2021

**A**  
**Madame Claudia MONTI**  
**Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg**  
**36, rue du Marché-aux-Herbes**  
**L-1728 Luxembourg**

**Concerne : Ombudsman – rapport d’activité 2019 du Médiateur**  
**Votre courrier du 5 mai 2021**

Madame le Médiateur,

Par la présente, j’ai l’honneur de revenir à votre rapport d’activité pour l’année 2019 qui a attiré toute mon attention.

En ce qui concerne la partie dédiée au département des Travaux publics, je me permets de porter à votre connaissance que la société Luxtram S.A. tombe bien sous le champ de compétence de mon ministère, néanmoins sous celui du département de la Mobilité et des Transports.

Je regrette malgré tout la lenteur administrative en matière d’indemnisation des entrepreneurs ayant une réduction du chiffre d’affaire en raison des travaux liés à la mise en place du tramway et je partage votre recommandation pour veiller dans le futur au dédommagement dans un délai plus rapide (si possible) pour éviter que des faillites n’interviennent avant que les commerçants lésés n’aient reçu une réponse.

C’est la raison pour laquelle j’ai communiqué votre courrier au département de la Mobilité et des Transports avec la demande de faire en sorte, en concertation avec les responsables de la société Luxtram S.A., à ce que les décisions en matière d’indemnisation puissent être accélérées dans la mesure du possible.

Veillez agréer, Madame le Médiateur, l’expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,



François BAUSCH